



26 SEPTEMBRE 2019

Intervention **d'Alain** Griset, Président de **l'U2P**

EN PRÉSENCE DU

Représentant du ministre de **l'Économie** et des Finances,
Thomas Courbe

« Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, **d'intervenir à l'occasion de nos travaux et de ce rendez-vous annuel de l'ensemble des représentants des chefs d'entreprise de proximité** sur tout le territoire.

Dans quelques instants, vous prendrez la parole, après une matinée où nous avons planché sur la réforme des retraites, **et soumis, si j'ose dire, Jean-Paul Delevoye à la question.**

Il nous a répondu avec énergie, avec pédagogie et conviction.

Nous aborderons cet après-midi deux sujets qui vous sont chers :

- **la proximité d'une part, à travers la présentation d'une étude** qui analyse le regard que les Français portent sur la proximité,
- **le budget 2020 d'autre part dont Éric Woerth nous livrera son commentaire en tant que Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale**, le texte du projet de loi de finances pour 2020 devant être révélé ce vendredi 27 septembre.

Avant de revenir sur les points les plus saillants de notre dialogue, je voudrais en souligner la continuité : pacte productif, projet de plan de soutien à nos secteurs, mesures pour accompagner nos entreprises face aux conséquences des blocages et violences commises en **marge du mouvement des gilets jaunes, loi PACTE...le dialogue n'exclut pas la confrontation des points de vue, parfois non conciliables, pour l'instant.**

*

Pacte productif : le défi proposé par le Président de la République est **d'atteindre le plein emploi d'ici 2025 et d'accroître la part de PIB de l'industrie et de l'agriculture pour atteindre 15% en 2025 et 20% à horizon 2030.**

Nous comprenons, Monsieur le Ministre, votre objectif et celui du gouvernement qui a choisi **d'investir sur 5 volets.**

Ces domaines, qui peuvent créer les fleurons français de demain et stimuler une croissance qui profite à tous, sont le numérique, les **innovations technologiques, l'industrie, l'énergie, l'agriculture et l'agroalimentaire.**

Comme je vous l'ai déjà indiqué, l'U2P soutient cette démarche, mais considère qu'il est indispensable de mettre en place un **6^e volet consacré à l'économie de proximité** car l'emploi se créera aussi dans nos **2,8 millions d'entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.**

Nos entreprises méritent, elles aussi, de bénéficier des conditions qui créeront leur succès.

Je vous le redis ici, car nous pouvons ressentir ponctuellement que dans l'esprit de nos gouvernants, **l'économie de proximité sera toujours là, que le gouvernement agisse en sa faveur ou pas.**

*

J'en viens à la Loi PACTE, Monsieur le Ministre : plus de 18 mois de travail, 73 articles dans le projet de loi initial, 221 dans la loi.

L'U2P s'est mobilisée dès la phase amont et la mise en place de votre plateforme de recueil des propositions pour alimenter la réflexion du gouvernement puis du parlement, afin que ce texte, **d'abord pensé pour les PME** et leur croissance vers des entreprises de taille intermédiaire, fasse aussi la place à **l'entreprise de proximité et au travail indépendant**.

Même s'il reste beaucoup à faire, nous avons été en partie entendus. Nous vous en remercions au nom de nos entreprises :

- **meilleure visibilité du statut de l'Entrepreneur** à responsabilité limitée et simplification des formalités requises ; mais nous maintenons la nécessité d'aller plus loin en ne conservant qu'un seul statut juridique pour l'entreprise individuelle : l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée ;
- **renforcement de la protection du conjoint collaborateur de chef d'entreprise de proximité**, à travers des dispositions qui renforcent l'obligation faite au chef d'entreprise de déclarer l'activité de son conjoint et son statut, si celui-ci exerce régulièrement une activité dans l'entreprise : à défaut de déclaration, le conjoint travaillant dans l'entreprise est réputé le faire avec le statut de conjoint salarié ;

Cette proposition a été portée par le gouvernement, défendue par vous dans les deux hémicycles, et fait assez rare pour être souligné, votée à l'unanimité dans les deux assemblées ; après le vote final du texte par les députés, vous l'avez présentée comme une des avancées du texte et nous y sommes sensibles ;

Il serait positif que le gouvernement accepte la proposition qui avait été faite par le Sénat, en première lecture du projet de loi PACTE, afin de limiter le montant des cotisations sociales du conjoint collaborateur, durant les 3 premières années d'activité de l'entreprise, pour que l'obligation de déclaration du conjoint collaborateur ne soit pas un frein à la création d'entreprise ;

- **régionalisation des chambres de métiers et de l'artisanat**, consacrée par le Parlement comme seule voie de pérennisation du réseau des CMA ;
- **suppression du forfait social** dans les entreprises de moins de 250 salariés en ce qui concerne l'intéressement et dans les entreprises de moins de 50 salariés en ce qui concerne la participation ;

....autant de sujets qui impactent directement et positivement le quotidien des chefs d'entreprise de proximité.

*

Notre actualité, c'est aussi le projet de plan de soutien sur lequel le gouvernement travaille en faveur de l'artisanat, du commerce de proximité, et nous l'espérons également, des professions libérales. Là encore, nous nous en félicitons.

Peut-être pourrez-vous nous dire quelques mots de ce plan ?

L'U2P a été sollicitée très en amont par la Direction Générale des Entreprises pour alimenter les réflexions du gouvernement et a soumis plus de 50 propositions sur 6 axes principaux :

- la protection de l'entrepreneur,

- l'équité fiscale, sociale et économique, dont je rappelle qu'elle est sortie comme première attente lors du grand débat des entreprises de proximité que nous avons organisé entre le 21 janvier et le 21 février 2019,
- l'accès au financement
- le soutien à la transmission d'entreprise,
- la simplification administrative
- l'accès aux marchés publics.

Nous accueillons d'autant plus favorablement cette initiative que le gouvernement a supprimé, de façon directe ou indirecte, plusieurs dispositifs dont la valeur ajoutée était unanimement reconnue par les chefs d'entreprise de proximité.

Je parle notamment du Fonds national de promotion et de communication en faveur de l'artisanat, le FNPCA et de la suppression de l'Institut supérieur des métiers, l'ISM.

Deux mots sur le FNPCA si vous le permettez : la loi PACTE n'a malheureusement pas créé les conditions favorables à sa substitution.

Muriel Pénicaud qui a ouvert nos travaux ce matin nous interpellait, l'année dernière, dans cette même salle, sur la nécessité de mieux faire connaître nos métiers, nos filières...

La réalité est que l'U2P est aujourd'hui la seule organisation volontaire pour faire vivre ce dispositif, dont les représentants des grandes et moyennes entreprises ne se soucient pas.

Or c'est grâce à la mutualisation que les plus petites entreprises peuvent défendre leurs parts de marché. Sans mutualisation, elles ne peuvent accéder à une communication d'envergure équivalente à celle pratiquée par les grandes entreprises.

C'est pourquoi, nous vous avons demandé d'étudier la possibilité que ce nouveau dispositif, au-delà des organisations interprofessionnelles, puisse être créé par l'U2P avec les organisations multibranches représentant les intérêts de l'artisanat : j'ai nommé la CAPEB, la CGAD et la CNAMS.

*

Nous attendons du gouvernement, Monsieur le Ministre, une véritable politique en faveur de la proximité et de ses entreprises. Nous demandons des mesures fortes, reliées par une ligne d'action cohérente et de long terme.

Je citerai deux exemples : le gouvernement affirme son engagement dans la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs notamment à travers le programme d'action Cœur de ville et nous l'approuvons.

Dans le même temps, l'actualité montre que les ouvertures d'hypermarchés sur toute la journée du dimanche commencent et vont se multiplier.

Ces ouvertures sont en train de faire voler en éclat des équilibres locaux qui ont été construits avec le commerce de proximité.

Nous sommes face à un choix de société. Ce choix réclame une décision politique claire et une action de long terme.

Je voudrais aussi évoquer le défi numérique auquel nos entreprises sont confrontées. Lorsque l'on parle de révolution numérique, ce ne sont pas nos secteurs d'activité auxquels on pense en premier.

Et pourtant, qu'on ne s'y trompe pas, nos TPE PME sont devant un chantier gigantesque et nous attendons du gouvernement qu'elles soient prises en compte dans son plan numérique.

Un remarquable rapport du Sénat publié en juillet 2019 présente 14 recommandations en ce sens.

Enfin, sans rappeler ici l'ensemble des mesures que nous allons défendre dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, j'aimerais en citer trois :

- d'une part supprimer la majoration du bénéfice imposable à l'impôt sur le revenu pour les entreprises individuelles qui n'adhèrent pas à un organisme de gestion agréé ;
- d'autre part généraliser à l'ensemble des entrepreneurs exerçant en nom propre la possibilité d'opter pour l'impôt sur les sociétés ;
- enfin, une mesure qui touche au partage de la valeur dans les plus petites entreprises.

Le Président de la République en réponse au mouvement des gilets jaunes a fait instaurer une prime pour les salariés.

Celle-ci devrait être reconduite en 2020, sous condition de mise en place d'un accord d'intéressement.

Nous demandons la possibilité pour les chefs d'entreprise employant moins de 21 salariés d'accorder, au moins une fois et d'un montant laissé à l'appréciation du chef d'entreprise, une prime facultative, non assujettie à cotisation sociale, sans condition.

*

Ces mesures me semblent emblématiques des principes que nous défendons et que vous partagez : simplicité, souplesse, libre choix.

J'ai en tête une expression que vous avez employée pour parler de nos métiers : « l'intelligence de la main ». On pourrait dire celle de l'ébéniste comme celle du chirurgien, du coiffeur comme du boulanger, du maçon, du couvreur ou encore de l'architecte...

Cette expression signe le succès de nos professionnels dans leur métier et je sais que nous nous rejoignons vous et nous pour le reconnaître.

L'objectif porté par l'U2P est que nos professionnels conservent plus de temps à faire leur métier qu'à gérer l'administratif ou se défendre d'une législation défavorable.

C'est à ce prix que nos entreprises pourront se développer et permettre de retrouver le chemin du plein emploi.

Monsieur le Ministre vous avez la parole. »